

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 17 du 3 mai 2018

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 6

INSTRUCTION N° 430/ARM/EMM/ORT
portant abrogation d'un texte.

Du 14 mars 2018

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation - réglementation - transformation ».*

INSTRUCTION N° 430/ARM/EMM/ORT portant abrogation d'un texte.

Du 14 mars 2018

NOR A R M B 1 8 5 0 6 5 3 J

Référence :

Décision n° 429/ARM/EMM/ORT du 14 mars 2018 (BOC n° 15 du 19 avril 2018, texte 11 ; BOEM 112.4).

Texte abrogé :

INSTRUCTION PROVISOIRE n° 0-13023-2013/DEF/EMM/ROJ du 25 septembre 2013 (BOC N° 45 du 25 octobre 2013, texte 13 ; BOEM 112.3).

Référence de publication : BOC n° 17 du 3 mai 2018, texte 6.

1. À la suite de la dissolution de la formation administrative « centre de pilotage des systèmes d'information de la marine (CPSIM) » par décision citée en référence, l'instruction provisoire n° 0-13023-2013/DEF/EMM/ROJ du 25 septembre 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement du centre de pilotage des systèmes d'information de la marine est abrogée.

2. La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Denis BÉRAUD.